

**EQUIPEMENT OBLIGATOIRE
POUR LES ÉLÈVES**

1) **En cours d'Education Physique et Sportive, tous les élèves** doivent être en possession d'une tenue de sport ainsi que d'une paire de chaussures adaptées (basket, tennis, fitness, etc ...)

2) **En Travaux Pratiques** : pour les élèves de 1^{ère} année (3^{ème}, C.A.P.a., 2nde professionnelle) : un équipement sera fourni par l'établissement grâce à une dotation de la Région PACA.

Les autres élèves en formation professionnelle devront utiliser l'équipement fourni l'année de leur arrivée dans l'établissement.

3) **A l'internat** : les familles doivent fournir obligatoirement : draps ou housse de couette ; couvertures ou couette ; traversin ; housses de traversin ; une paire de pantoufles et un cadenas (fermeture de l'armoire).

Nous demandons aux familles de veiller tout particulièrement à l'entretien et à la propreté du linge, vêtements et de la literie, tout au long de l'année.

NB : pour les fournitures scolaires, chaque professeur indiquera à la rentrée les manuels et le matériel nécessaires à son enseignement.
